

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE QUÉBEC (ACEFQ)

1. **Références :** i) Pièce C-ACEFQ-0009, page5

- i) *«L'ACEFQ est cependant d'avis qu'une révision de la prévision des ventes en cours de dossier pourrait, exceptionnellement, s'avérer nécessaire. Une correction tarifaire, dès 2020-2021, d'une partie des impacts de la pandémie pourrait en effet être préférable à une situation de manque à gagner plus important par rapport à des prévisions non révisées.» (Énergir souligne)*

Demandes:

- 1.1 Veuillez préciser ce que l'ACEFQ entend par « une révision de la prévision des ventes en cours de dossier ». S'agit-il d'une révision du dossier qui serait déposée avant le début de l'audience du 31 août 2020, ou d'une révision au cours de l'exercice 2020-2021, soit à la suite de la décision sur le fond de la Régie sur ce dossier?

Réponse 1.1

Il s'agit d'une révision de la prévision des ventes qui serait déposée avant le début de l'audience du 31 août 2020.

- 1.2 Cette révision se limite-t-elle au dépôt d'une prévision des ventes révisée ou s'il s'agit d'une révision complète du dossier tarifaire incluant les prévisions de ventes, les revenus, coûts et ajustement tarifaire dans tous les services?

Réponse 1.2

Il s'agit d'abord de déposer une prévision des ventes révisée pour prendre la mesure des impacts de la pandémie sur les volumes de ventes et sur leur prévision. Le Distributeur a d'ailleurs fourni des estimations selon deux scénarios en réponse à la Q. 1.6 de l'ACEFQ (B-0126, p.5-6). Cela n'implique pas nécessairement une révision complète du dossier tarifaire incluant les revenus, coûts et ajustement tarifaire dans tous les services.

Si l'importance des impacts anticipés sur les volumes et les revenus de 2020-2021 le justifie, différentes options pourront être considérées pour prévenir un choc tarifaire à compter de 2021-2022. L'utilisation d'une prévision de volumes révisée à la baisse, impliquant le calcul de nouveaux taux pour 2020-2021, pourrait être considérée.

Par ailleurs, Énergir étant la Demanderesse, elle a l'initiative et la possibilité de proposer tout autre dispositif pour prévenir les effets en 2021-2022 d'une baisse de revenus associée aux variations de volumes de 2020-2021.